

Violences conjugales : héberger les auteurs plutôt que les victimes

Depuis 2016, la justice alésienne et l'association La Clède expérimentent un nouvel outil contre les violences conjugales : l'hébergement des auteurs dans l'attente d'un jugement au tribunal.



par **Élodie Boschet**

La plupart du temps, pour ne pas dire systématiquement, ce sont les femmes violentées qui s'en vont. Qui vont trouver refuge chez un parent, une amie, parfois avec un enfant sous le bras. Qui se retrouvent souvent sans rien : ni papiers, ni argent, ni vêtements. Mais pourquoi serait-ce aux victimes de partir alors qu'elles n'ont rien demandé ? Pour inverser les choses, la loi prévoit une mesure d'éviction du conjoint violent. Ainsi, la justice peut ordonner à l'auteur des faits de quitter le domicile conjugal afin de protéger la victime.

Huit conjoints violents hébergés en trois ans

À Alès, ce dispositif est entré en vigueur en 2016 et reste aujourd'hui une première dans le département. Il est l'aboutissement d'une volonté commune

du parquet d'Alès et de l'association La Clède, bien connue dans la capitale des Cévennes pour ses actions en faveur des personnes isolées, en situation d'exclusion ou en danger.

Parmi son éventail d'outils, la structure propose déjà des logements d'urgence pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Elle a voulu aller plus loin en testant l'hébergement pour les auteurs. « Le procureur et son substitut de l'époque étaient très actifs sur ce sujet et nous avons entendu parler de plusieurs expériences de ce type dans d'autres villes de France. Cette démarche nous permettait d'améliorer nos réponses sur la question des violences faites aux femmes », indique Michel Bouquet (photo ci-contre), directeur de La Clède.

En trois ans, huit conjoints violents ont séjourné dans un appartement qui leur est dédié, situé en centre-ville d'Alès, en attendant d'être jugés. « Dans la plupart des cas, ces hommes sont dans le déni et minimisent la gravité des faits qui leurs sont reprochés, explique Michel Bouquet. Du coup, ils vivent très mal le fait de ne plus être chez eux et de se retrouver dans une situation de précarité alors que c'est le lot de toutes les femmes battues qui cherchent à fuir et sont complètement démunies. En allant dans cet hébergement, ils n'ont pas d'autre choix que de supporter les conséquences de leurs actes ».

Un stage de responsabilisation des auteurs de violence

Seulement, l'éloignement n'est qu'une solution provisoire qui ne règle pas forcément le problème de fond. Alors, pour favoriser la prise de conscience et compléter le dispositif d'hébergement des auteurs, La Clède leur propose désormais des stages de responsabilisation, sur décision du parquet, dans le cadre d'une peine alternative.

D'une durée de cinq jours, ils s'articulent autour de différents travaux : entretien avec deux psychologues, décodage de la violence et des émotions, impact sur la victime mais aussi sur les éventuels enfants, responsabilité de l'auteur, place de la femme dans la société, etc. « Ce stage s'adresse à des personnes non-récidivistes qui ont commis un premier acte de violence, une première gifle, les premières insultes... Il n'est pas adapté aux hommes chez qui les violences sont ancrées ou relèvent de la psychopathie », précise le directeur de l'association.



« Elles peuvent concerner tout le monde, même si l'on remarque que la précarité est un facteur aggravant », commente Michel Bouquet, qui s'attache à ne pas abandonner les zones rurales, en proposant par exemple des permanences dans le nord du Gard et des rendez-vous sur place à la demande.

La Clède fourmille encore d'idées pour lutter contre ce fléau, comme la création de nouveaux lieux d'accueil favorisant des temps d'échanges collectifs encadrés par des travailleurs sociaux. Toutes les solutions sont bonnes à prendre à l'heure où plus de cent femmes sont mortes sous les coups de leurs conjoints, ou ex, depuis le début de l'année 2019. Un chiffre effroyable. ✕

© Photo : Élodie Boschet